

DECLARATION DE CONFORMITE



Le fabricant soussigné :

S.A.S. AUBERT M, 6-8 Rue de Lens
92000 NANTERRE

déclare que les produits neufs mis sur le marché à partir du 03/04/2008 et portant la marque :

TGCDBE02 sont conformes aux prescriptions des directives européennes suivantes :

2004/108/CE

Directive du Parlement Européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la compatibilité électromagnétique (Directive CEM)

La conformité des produits est démontrée par le respect des normes suivantes :

Norme NF EN 61000-6-2 : 2005

Normes génériques – Immunité pour les environnements industriels

Norme NF EN 61000-6-4 : 2007

Norme sur l'émission pour les environnements industriels

Fait à NANTERRE, le 03/04/2008

M. AUBERT Maurice
Président



Cette déclaration atteste la conformité avec les directives citées ; elle ne constitue cependant pas une promesse de propriétés au sens de la législation sur la responsabilité des constructeurs.

Les indications relatives à la sécurité mentionnées dans la documentation fournie avec le produit doivent être respectées.